



L'Agence 1. d'évaluation environnementale

œuvre au profit de l'environnement du Canada

2001



Canadä





L'Agence 1. d'évaluation environnementale

œuvre au profit de l'environnement du Canada

2001



On peut trouver ce rapport sur le site Internet de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale : www.acee-ceaa.gc.ca

Publié avec l'autorisation du ministre de l'Environnement Ottawa, 2001

N°. de catalogue En105-57/2001 ISBN 0-662-65912-0

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada





L'Agence canadienne d'évaluation environnementale



œuvre au profit de l'environnement du Canada

Message du Président

Chaque printemps à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, nous faisons un retour en arrière afin de méditer sur nos réalisations et d'établir des objectifs pour l'avenir. Bien que chaque année présente ses propres défis uniques, il va sans dire que les quelques douze mois passés faisaient partie des plus ambitieux de la courte histoire de l'Agence.

Au cours des 18 derniers mois, l'Agence a entrepris un examen officiel de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (la Loi) et des ses règlements d'application, cinq ans après leur entrée en vigueur. L'examen visait à évaluer le rendement de la Loi, à déterminer ce qui fonctionnait et à établir les améliorations à apporter.

L'examen comprenait des consultations publiques tenues dans 19 villes canadiennes. L'Agence a également consulté ses nombreux intervenants afin de profiter de leur expérience collective dans la mise en œuvre du processus d'évaluation environnementale ou de la participation à celui-ci. L'examen a abouti en mars 2001, lorsque le ministre a déposé le projet de loi C-19 et les modifications proposées à la Loi.

Lors des prochains mois, l'Agence se concentrera surtout à se préparer pour la mise en œuvre des modifications apportées à la Loi. Toutefois, notre travail ne s'arrêtera pas à l'élaboration de modifications législatives.



Chaque année, le gouvernement fédéral effectue près de 6 000 évaluations environnementales en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. L'Agence continuera d'administrer la Loi en aidant les ministères et les organismes à effectuer leurs propres examens. Nous continuerons de forger des ententes de collaboration afin de maximiser l'efficacité des évaluations environnementales. Nous continuerons d'élaborer du matériel de formation et d'orientation pour bien préparer nos intervenants à participer au processus d'évaluation environnementale.

Les quelques pages suivantes soulignent nos réalisations et nos engagements pour l'année qui commence. Nous les avons regroupés sous trois titres principaux : promouvoir des évaluations environnementales de grande qualité, forger des relations de partenariat et améliorer la cohérence et la prévisibilité des évaluations environnementales.

Les renseignements qui suivent constituent seulement une infocapsule et ne sont aucunement exhaustifs. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'évaluation environnementale fédérale, le rôle de l'Agence et l'examen quinquennal, visitez le site de l'Agence à l'adresse suivante : http://www.acee-ceaa.gc.ca.

Au dire de tous, l'Agence a eu une année productive et riche en succès. J'attends avec impatience les nombreux défis de cette année et auxquels nous saurons répondre.

Sid Gershberg

Président

Agence canadienne d'évaluation environnementale

Au service des Canadiens : les réalisations récentes de l'Agence

Promouvoir des évaluations environnementales de grande qualité

L'année dernière a été une année cruciale pour l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (l'Agence). Tout en gardant un oeil sur les enjeux continuellement changeants que les projets de développement apportent à notre milieu naturel, nous avons beaucoup travaillé à édifier des fondements d'évaluations environnementales plus efficaces, opportunes et rigoureuses qu'auparavant.

Voici un aperçu des réalisations de l'Agence :

Grâce aux apports d'intervenants de toutes les couches de la société et de toutes les régions du Canada, l'Agence a entamé un examen intensif de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (la Loi) qui remonte à cinq ans. Entrepris en décembre 1999 par le ministre de l'Environnement, David Anderson, l'examen a abouti au Rapport du Ministre au Parlement et à des modifications proposées dans le projet de loi qui ont été déposés en mars 2001.

La Loi: cinq ans déjà

Lorsque la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale a été créée en 1995, ses architectes ont prévu le besoin d'être attentif aux changements, nouvelles découvertes et nouveaux renseignements. Ils ont donc inclus à la Loi un article réclamant un examen quinquennal.

Les modifications proposées à la Loi visent à :

- améliorer le processus d'évaluation environnementale afin de le rendre plus prévisible, plus cohérent et plus opportun.
- améliorer la qualité des évaluations environnementales.
- accroître les occasions de participation du public et à améliorer l'accès à l'information en matière d'évaluation environnementale.

Bien que l'attention et l'énergie de l'Agence aient surtout porté sur l'examen, nous avons continué à assurer la prestation de nos programmes et services de base, respectant ainsi notre mission qui consiste à fournir aux Canadiens et aux Canadiennes des évaluations environnementales de grande qualité.

- Un nouveau modèle d'examen préalable par catégorie visant les projets courants de remise en état et d'amélioration de l'habitat du poisson a été créé en Colombie-Britannique et au Yukon. Il existe maintenant trois modèles d'examen préalable par catégorie et plusieurs autres sont en cours d'élaboration. Ces modèles rationalisent le processus d'évaluation de projets similaires.
- Nous avons fourni des conseils, de la coordination, des observations du public et des services de soutien ministériel dans le cadre de 7 études approfondies; 19 autres sont en cours. Les études approfondies sont une forme d'évaluation examinant un plus large éventail d'enjeux et touchant à des projets complexes de grande envergure.
- En 18 mois, nous avons mené à bonne fin une commission d'examen d'évaluation environnementale. Deux autres commissions d'examen sont actives ou en suspens et une autre a



été terminée lorsque le promoteur a retiré sa proposition. Ces commissions indépendantes évaluent les effets environnementaux possibles des projets de développement de grande envergure, pouvant aussi bien être la construction d'un pipeline au large des côtes que l'établissement d'un canal de dérivation et d'un réservoir de stockage dans le bassin de la rivière Highwood.

 Au cours de l'année dernière, près de 50 séances et ateliers de formation ont été offerts à plus de 1 500 personnes dans tout le Canada. Les participants comprenaient des groupes autochtones, des autorités fédérales et provinciales, le secteur privé, des organisations non gouvernementales de l'environnement et des universitaires.

Les séances d'orientation ont porté fruit

À la suite d'un récent atelier pilote de trois jours sur les principes fondamentaux de l'évaluation environnementale, voici les commentaires de Julie Grégoire, de l'Agence canadienne des douanes et du revenu, à propos de notre programme de formation : « Je vous remercie pour l'atelier pilote de la semaine dernière qui était productif et très bien organisé dans l'ensemble. J'utilise déjà mes nouvelles connaissances! Je recommanderai certainement ce cours à mes collègues .»

 De nouvelles politiques opérationnelles ont été élaborées à propos de la préparation des descriptions de projet et du processus d'examen préalable par catégorie.

- Nous avons amélioré le rendement de l'Index fédéral des évaluations environnementales sur Internet. Par conséquent, le public a davantage accès à l'information.
- L'Agence a mis sur pied un nouveau programme de recherche et développement (R-D) en 2000. Ce programme favorisera l'innovation et l'excellence de la pratique des évaluations environnementales.

Recherche et développement

« Ce programme de R-D comble un grand vide. Il jouera un rôle important afin que le Canada devienne un chef de file en évaluation environnementale », explique Bob Gibson, Université de Waterloo. M. Gibson et son collègue, John Robinson, de l'Université de Colombie-Britannique, ont reçu du financement afin d'étudier le concept du critère de durabilité dans la détermination de l'importance de l'évaluation environnementale.

Forger des relations de partenariat

L es partenariats créent le niveau de participation qui assure que tous les intervenants de tous les paliers gouvernementaux et de tous les secteurs apportent des contributions efficaces et réalistes au processus d'évaluation environnementale.

Nous avons collaboré avec un certain nombre d'organisations, d'agences et de groupes afin d'établir ces partenariats de travail.

 Dans le véritable esprit de coopération canadienne, des ententes d'harmonisation ont été conclues avec l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba et la Colombie-Britannique. Nous avons aussi entamé des discussions en vue



d'ententes analogues avec l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve. Ces ententes amélioreront la collaboration dans le cadre des processus d'évaluation environnementale lors des projets futurs.

- Les occasions d'harmonisation ont aussi été amorcées avec d'autres ministères fédéraux, organismes de réglementation et administrations territoriales. Nous avons participé activement aux discussions préliminaires portant sur l'évaluation environnementale coopérative du développement possible de mise en valeur, de production et de transport du gaz dans le Nord, particulièrement dans les régions du versant Nord de l'Alaska et du delta du Mackenzie.
- Nous avons aidé des négociateurs fédéraux à travailler en vue d'incorporer des dispositions d'évaluation environnementale dans plusieurs ententes sur la revendication territoriale globale des Autochtones et dans des ententes d'autonomie gouvernementale, dont la Loi sur le processus d'évaluation du développement du Yukon.
- Afin de fortifier l'intégration du développement durable dans les prises de décisions du gouvernement fédéral, nous avons fait la promotion de la directive du Cabinet de 1999 sur l'évaluation environnementale stratégique dans l'ensemble de l'administration fédérale. Cette mesure s'est traduit par plus de 30 présentations portant sur l'utilisation de la directive du Cabinet devant divers ministères fédéraux et agences fédérales.
- Étant donné que nos bureaux régionaux ont élargi leurs réseaux, le rôle des comités régionaux en évaluation environnementale s'est accentué. Ces comités se concentrent sur l'échange de renseignements et sur l'amélioration des processus d'évaluation environnementale parmi leurs diverses juridictions, y compris les partenaires provinciaux.



Améliorer la cohérence et la prévisibilité des évaluations environnementales

L es projets de développement sont manifestement de plus en plus nombreux et complexes, et cette tendance est susceptible de continuer. Par conséquent, nos outils d'évaluation devront suivre le rythme. En 2000, nous avons fait avancer le processus d'évaluation environnementale de plusieurs façons :

- Nous avons rédigé un cadre de travail visant la vérification de conformité, utilisé par 11 ministères fédéraux et organismes fédéraux, afin d'évaluer à quel point leurs activités en matière d'évaluation environnementale se conforment à la Loi.
- Nous avons élaboré un programme d'assurance de la qualité à l'échelle de l'administration fédérale auquel 20 ministères fédéraux participent maintenant. En plus de réaffirmer la volonté du gouvernement de surveiller la qualité des évaluations environnementales, ce programme constituera aussi une façon de promouvoir l'amélioration continue de tous les types d'activités d'évaluation environnementale effectuées en vertu de la Loi.
- L'Agence a négocié un protocole d'entente avec 13 autres ministères et organismes.
 Ce protocole assure que toute autorité fédérale effectuera des évaluations environnementales avant de financer des projets sur les terres de réserve.
- Nous avons reçu l'approbation finale du règlement désignant l'Office Canada - Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers comme autorité fédérale en vertu de la Loi.

 Du côté international, nous avons participé aux discussions à l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques afin d'élaborer une entente sur des approches communes visant l'environnement et les crédits à l'exportation.

Perspectives d'avenir— Nos engagements pour l'avenir



Promouvoir des évaluations environnementales de grande qualité

N ous sommes fiers de nos réalisations, mais il y a encore beaucoup à faire. Voici un aperçu de nos engagements et de nos buts pour l'année qui s'ouvre.

- Étant donné les résultats de l'examen de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, nous préparerons la mise en oeuvre des modifications à la Loi afin d'améliorer la qualité générale des évaluations environnementales fédérales.
- En misant sur le succès des modèles d'examen préalable par catégorie déjà établis, nous favoriserons l'élaboration de nouveaux modèles à l'aide de nos guides, de nos modules de formation et de nos séances de sensibilisation dans tout le Canada.
- Nous étudierons des façons d'intégrer au processus fédéral d'évaluation environnementale le savoir écologique traditionnel (SÉT) (les connaissances enracinées dans la culture et le mode de vie des utilisateurs traditionnels des ressources).

Nouveau site Web de l'Agence

Nous vous invitons à visiter et à ajouter à vos signets notre nouveau site Web à l'adresse suivante : www.acee-ceaa.gc.ca

Répondre à vos besoins nous tient à coeur. Faites-nous part de vos commentaires et joignez-vous à notre liste d'envoi par courriel en pleine croissance en nous écrivant à : info@ceaa.gc.ca.

- L'Agence lancera des outils de communication innovateurs qui amélioreront le transfert des connaissances. Nous sommes engagés à faciliter l'accès à l'information sur l'Agence et ses travaux à l'aide de notre présence sur Internet. Notre nouveau site sur la toile, disponible depuis mars 2001, est plus convivial, plus facile à utiliser pour faire des recherches et se conforme aux nouvelles normes gouvernementales.
- L'Index fédéral des évaluations environnementales pourra stocker plus de données et de renseignements, y compris la façon d'accéder aux rapports d'examen préalable.
- Nous examinerons la possibilité de mettre sur pied un programme de stages afin de permettre aux diplômés universitaires de devenir des intervenants en évaluation environnementale au sein de l'administration fédérale
- L'Agence encouragera une approche de bonnes pratiques en matière d'examens fédéraux en mettant du matériel didactique à la disposition des formateurs en évaluation environnementale, qu'ils proviennent ou non du gouvernement.

Forger des relations de partenariat

Lorsque des groupes et des organisations travaillent ensemble, de bonnes choses se produisent. Nous avons bâti de solides et durables relations avec un certain nombre de groupes, organisations et agences qui se traduisent par des avantages tangibles pour le processus d'évaluation environnementale, et par conséquent, pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes. En 2001, forger ces relations de partenariat constituera une priorité de l'Agence.

- En se basant sur les succès et les leçons découlant des ententes précédentes, l'Agence cherchera à conclure des ententes d'harmonisation avec l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve. L'Agence travaillera aussi avec la Colombie-Britannique afin de mettre à jour l'entente sur l'évaluation environnementale qui devrait être renouvelée en 2002.
- L'Agence aidera les négociateurs fédéraux afin d'assurer que des facteurs de gestion de l'environnement soient incorporés dans les revendications territoriales des Autochtones et dans les ententes d'autonomie gouvernementale. Nous tenons à établir de bons régimes d'évaluation environnementale qui respectent ou dépassent les exigences de la Loi à l'intérieur de ces ententes.
- Tous nos partenaires apprécient les résultats des réunions en tête à tête. Nous continuerons donc de rencontrer régulièrement nos partenaires régionaux et provinciaux ainsi que divers groupes d'intérêt par le truchement du Comité consultatif de la réglementation du ministre, constitué d'intervenants de toutes les régions du Canada. Les résultats seront coordonnés, éclairés et constitueront de saines pratiques d'évaluation environnementale.

- Nous travaillons aussi sur des matériels de communication conçus spécialement pour des groupes d'intervenants précis, comme les associations industrielles. Ces matériels souligneront à quel point les intervenants sont concernés par la Loi et illustreront la relation de la Loi avec le développement durable.
- Établir et élargir des relations avec des instituts de recherche canadiens, des universités et divers intervenants afin d'encourager la recherche et le développement en évaluation environnementale constituent des actions clés pour l'Agence en 2001.
- Afin de répondre à la demande de la clientèle, nous continuerons de concevoir et d'élaborer une formation qui intègre l'expertise et la capacité des partenaires de formation de l'Agence, qu'ils soient des fonctionnaires ou pas.
- Nous travaillerons avec des partenaires provenant du milieu politique fédéral afin d'élaborer des matériels supplémentaires pour soutenir l'intégration de la directive du Cabinet en matière d'évaluation environnementale stratégique. La directive assure que les projets de politiques, de plans et de programmes des ministères fédéraux et des organisations tiennent compte, s'il y a lieu, des effets environnementaux possibles.

Améliorer la cohérence et la prévisibilité des évaluations environnementales

L'assurance de la qualité, la sensibilisation et la formation, les nouveaux règlements et communications ne sont que quelques exemples des domaines clés sur lesquels nous comptons pour améliorer la cohérence et la prévisibilité des évaluations environnementales pour l'année à venir.

- Nous élaborons présentement de nouveaux éléments du Programme d'assurance de la qualité afin de surveiller la conformité, la cohérence et la qualité générale des évaluations environnementales fédérales. Le programme favorisera également l'amélioration continue de tous les types d'évaluations environnementales effectuées en vertu de la Loi.
- L'Agence continuera de surveiller l'intégration des évaluations environnementales stratégiques dans les programmes, plans et politiques et redoublera ses efforts pour encourager l'utilisation des évaluations environnementales stratégiques en tant qu'outils de prise de décision.
- L'Agence participera à l'élaboration d'options pour établir des instruments législatifs d'évaluation environnementale pour les Sociétés d'État canadiennes.
- Finalement, nous entamerons les discussions avec des groupes autochtones en vue d'élaborer plusieurs modèles de règlements régissant les évaluations environnementales sur les terres de réserve établies en vertu de la Loi sur les Indiens.

Pour obtenir de plus amples renseignements à propos du processus d'évaluation environnementale et des activités de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, visitez notre site sur la toile à l'adresse suivante : www.acee-ceaa.gc.ca et ajoutez-le à vos signets. Devenez aussi membre de notre liste de distribution par courriel en pleine croissance en nous envoyant un message à info@ceaa.gc.ca.

Notes

